

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Jean-Marie Ogandaga : une démission et des questions

SOUÇONNÉ par une partie de l'opinion d'avoir touché des pots-de-vin en contrepartie de nombreux abattements fiscaux accordés généreusement à plusieurs entreprises, le ministre de l'Économie et de la Relance a-t-il voulu sauver son honneur en déposant son tablier ? Ou y a-t-il d'autres raisons cachées justifiant son acte ?

Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

PRIS dans la spirale des révélations en cascade sur des abattements fiscaux et douaniers extrêmement généreux accordés à plusieurs entreprises de la place, le ministre de l'Économie et de la Relance, Jean-Marie Ogandaga, a-t-il cédé à la pression populaire et médiatique en déposant sa lettre de démission auprès de la Première ministre, Rose Christiane Ossouka ? Ou, comme le supposent certains, mis sous pression, il y a été contraint afin de coller au nouveau sacro-saint credo de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption ?

À défaut d'avoir des explications réelles du concerné ou de la cheffe du gouvernement – naturellement au fait des mobiles de la démission d'un membre de son équipe – l'opinion ne peut se contenter, pour l'instant, que de suppositions et autres conjectures. Même si la chronologie des événements peut donner des pistes pour comprendre la décision surprise du désormais

ex-ministre de l'Économie. En effet, depuis plusieurs semaines, de nombreux documents "confidentiels" du ministère de l'Économie ont fuité sur la toile, montrant nombre d'exemptions et accords transactionnels de plusieurs milliards de francs accordés gracieusement à plusieurs majors dont Total Gabon, Perenco ou encore MCTT. Des abattements de l'ordre de 90 %. Ces documents, dit-on, auraient été "balancés" par certains agents des régies financières en représailles à l'intransigeance affichée par Jean-Marie Ogandaga concernant le règlement de leurs primes et la nouvelle méthode de calcul des primes adoptée lors du Conseil des ministres du 20 novembre 2020.

Face à ces révélations, le ministre n'a pas souhaité s'expliquer publiquement, préférant communiquer, pour la première fois, le 25 novembre dernier, sur sa page Facebook. Pour lui, ces informations sont totalement erronées et pourraient même valoir à leurs auteurs des poursuites judiciaires.

SOUÇONS DE COLLUSION* Mais plusieurs autres révélations

vont enflammer la toile dont celle de l'abattement exceptionnel accordé par Jean-Marie Ogandaga au maire de Port-Gentil, Gabriel Tchango, via sa société FORASERV, spécialisée dans la logistique pétrolière. Sommée de payer le montant de 1,5 milliard de francs lors d'un redressement fiscal, l'entreprise va introduire une demande de remise gracieuse auprès du ministre.

Jean-Marie Ogandaga aurait ainsi décidé, en décembre 2018, selon ces révélations, de réduire le montant à payer de l'entreprise FORASERV à seulement... 40 millions de francs. Un nouvel élan de générosité qui va faire naître des doutes sérieux dans l'opinion et susciter un certain nombre d'interrogations.

Pourquoi accorder de tels niveaux d'abattements fiscaux à des grandes entreprises au moment où le pays est en tension de trésorerie, s'interroge-t-on. Jean-Marie Ogandaga a-t-il touché des pots-de-vin ou des rétro-commissions en contrepartie de ces remises gracieuses ? Le gouvernement dispose sans doute des preuves irréfutables de faits de corruption ayant conduit Jean-Marie Ogandaga à rendre son tablier

Toutes ces questions méritent des réponses au nom de la transparence et de la bonne gouvernance.



Photo: F.M. MOMBO/L'Union

Jean-Marie Ogandaga : sa démission soulève de nombreuses questions.

Devoir d'exemplarité

J.KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

QU'ON se le tienne pour dit, le temps où un membre du gouvernement pouvait demeurer en fonction en étant éclaboussé de quelque manière que ce soit, est probablement révolu. L'exemplarité, comme l'a encore rappelé le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, lors du dernier Conseil des ministres, doit être attachée, en tout temps, à la façon avec laquelle s'exercent ou sont accomplies les responsabilités gouvernementales. Et à l'évidence, il ne saurait en être autrement. Vu que les membres du gouvernement sont représentatifs d'une partie de l'élite nationale et constituent, à ce titre, des modèles auxquels pourraient s'identifier de nombreux jeunes. De par la nature

de leurs fonctions, ils se doivent donc d'incarner les valeurs qui fondent notre pays et sur lesquelles repose la vie publique. C'est à ce prix que le discours qu'ils portent sera plus audible, que leur autorité sera plus légitime et que les décisions qu'ils prennent seront mieux comprises et acceptées par le plus grand nombre. Avec ceci que d'aucuns seront enfin convaincus que, chez nous, l'exercice des fonctions gouvernementales s'apparente à un sacerdoce et non à une voie d'accès rapide à la richesse, comme c'est le cas.

La moralisation de la vie publique est à ce prix. Elle ne saurait s'accommoder de la corruption. D'où le combat sans relâche mené par les plus hautes autorités de la République contre ce fléau, qui gangrène plusieurs pans de notre société.

Quid de l'avenir de Jean-Marie Ogandaga ?

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

POUSSÉ dans ses derniers retranchements, le ministre de l'Économie et de la Relance, Jean-Marie Ogandaga, a dû, à la surprise générale ou presque, déposer son tablier. Impliqué dans plusieurs affaires dont des abattements fiscaux illicites, il a finalement cédé à la pression médiatique, grandissante au fil des jours. De quoi susciter des interrogations relatives à son avenir. Va-t-il siéger à l'Assemblée nationale, maintenant qu'il n'est plus au gouvernement ? Va-t-il,

au contraire, être sous le coup des poursuites judiciaires ?

Pour l'heure, rien n'est clair, même pas sa démission. L'élu d'Akanda ne dispose pas d'immunité parlementaire à ce stade. Et pour cause, étant au gouvernement, il ne pouvait pas siéger à l'Assemblée nationale, conformément à la loi inhérente à l'incompatibilité des fonctions (député et ministre). Quoique pour l'instant, officiellement, rien n'empêche son intégration au sein de la première Chambre du Parlement, si aucune charge ne pèse sur lui.

Au regard du flou artistique autour

de cette démission, l'avenir de Jean-Marie Ogandaga ne laisse rien présager de bon, du moins si l'on se réfère au constat empirique. Dans un passé récent, on se souvient que Tony Ondo Mba et, dans une moindre mesure, Justin Ndoudangoye (qui a quand même siégé à l'Assemblée nationale), deux anciens membres du gouvernement dans le viseur de "l'opération Mamba", ont fini à la prison centrale de Libreville. Sans jouer les oiseaux de mauvais augure, le cas Jean-Marie Ogandaga comporte bien des similitudes avec celui des personnalités citées



Photo: GASTON NGOUJIBI/L'Union

A présent que Jean-Marie Ogandaga n'est plus au gouvernement, plusieurs interrogations planent sur son sort.

ci-dessus. Bien souvent, les soupçons de malversations financières débouchent sur l'inculpation des personnes incriminées. Pour l'heure, l'ancien ministre de l'Éco-

nomie et de la Relance bénéficie de la présomption d'innocence. Il reste que les prochains jours vont nous édifier sur son sort.